



12 rue Notre Dame  
31370 RIEUMES  
05 61 91 94 96  
accueil@cc-coeurdegaronne.fr

[www.cc-coeurdegaronne.fr](http://www.cc-coeurdegaronne.fr)

DIRECTION  
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

**COURRIER ARRIVE**

À Rieumes, le 12 avril 2024

19 AVR. 2024

D.D.T.  
Service Territorial  
Pôle Territorial Sud

**Direction Départementale des  
Territoires de la Haute-Garonne**

Pôle Territorial Sud  
1 rue du Général Lapène – P 10199  
31806 SAINT-GAUDENS CEDEX

**À l'attention de : M. Nicolas CEREZO**  
Instructeur projet ENR

*Dossier suivi par : direction - Mélissa DAVID  
05 61 91 94 96 - m.david@cc-coeurdegaronne.fr  
Réf. : 2024/DDT-DIR/MD/07*

**Objet : Consultation permis de construire n°031 299 24 G0001 et n°031 299 24 G0002**

Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de la Communauté de communes Cœur de Garonne dans le cadre de la consultation des personnes publiques pour les permis de construire n°031 299 24 G0001 et n°031 299 24 G0002, relatifs à un projet de centrale photovoltaïque en canopée agricole (ombrières agrivoltaïques), porté par l'entreprise TSE sur la commune de Lherm.

La Communauté de communes reste globalement favorable au développement des installations photovoltaïques, dans la poursuite de l'objectif « territoire à énergie positive » à l'horizon 2050 et des ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Sud Toulousain. Plusieurs sites ont déjà fait l'objet d'installations photovoltaïques au sol. La collectivité souhaite par ailleurs développer une production électrique sur les toitures de ses bâtiments.

Après analyse des éléments transmis, je vous informe que la Communauté de communes émet un avis favorable accompagné de certaines réserves, au vu des raisons suivantes :

- Les dossiers de permis de construire indiquent que le porteur de projet prévoit un raccordement au poste source via la route de Toulouse et la route de Lavernose. Ce raccordement nécessitera de fait des travaux, qui généreront des dégradations pour les aménagements récemment menés sur ces axes routiers.
- Ce projet de centrale photovoltaïque est adjacent à une ferme photovoltaïque de près de 20 hectares, actuellement en activité, et gérée par l'entreprise AKUO sur des terrains propriété de la Communauté de communes à Lherm. De plus, un autre projet de centrale photovoltaïque est en cours sur la commune de Bérat, sur des parcelles limitrophes au projet de TSE. En y ajoutant le projet ici porté par TSE, l'emprise cumulée de ces opérations dépasserait les 110 hectares, sur un secteur en continuité géographique. L'impact visuel de cet ensemble de panneaux photovoltaïques nous interroge pour les riverains des communes de Lherm et Bérat, sachant notamment que le projet de canopée agricole de TSE propose une hauteur de 9 mètres sur les 23,71 hectares couverts par l'ombrière agrivoltaïque.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Le Président,  
Paul-Marie BLANC

